Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201941-20260408-44_2026-DE

PLESTIN les Grèves

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 8 avril 2026

Le 8 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de PLESTIN LES GREVES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Jeffroy, Maire, suivant convocation du 2 avril 2026.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Ayant donné procuration : 2
Absents : 2

Présents : C. JEFFROY ; A. FOURNIS BEYOU ; Y. LE BRIGANT ; B. PRIGENT ; F. LEON ; M. LE CORRE ; J. LE GLAS ; B. HUONNIC ; R. MORINIERE ; R. BONABAL ; F. GUEHL ; A. LE GALL ; C. RIOUAL ; P. HENNEQUIN ; M-A. AKDENIZ ; M-L. HINRY ; P. PETIBON ; Y. LUCAS ; C. BAUFRETON ; C. PHILIPPE ; J-F. BOUGET ; K-H. HILLION ; S. SALAUN.
Absents : L. L'HAVEANT ; M-N. CARLO
Procurations : J. DROUOT à B. PRIGENT ; V. PERROT à S. SALAUN
Secrétaire de séance : P. HENNEQUIN

N°44-2026

Objet : Renouvellement ligne de trésorerie

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler la ligne de trésorerie contractée auprès du crédit agricole pour 800 000€ et arrivant à échéance fin mars.
Les conditions sont les suivantes :

- Date d'émission de l'offre : 02 avril 2026
- Date de validité de l'offre : fin du mois puis Variation du taux selon le Marché Monétaire.
- Montant maximum du crédit : 800 000 €
- Date d'entrée en vigueur : A la date de signature du contrat pour 12 mois
- Indice de référence et marges : Euribor 3 Mois + 0.75 % *(Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (03/26) : + 2.011 % soit un taux (index+ marge) = 3.011 %)*
- Périodicité des intérêts : Trimestrielle *(La période d'intérêts est la durée de trois mois compris entre deux échéances de remboursement).*
- Calcul des intérêts : Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu.
- Commission de Mise en Place : 0.20% du montant maximal du Crédit, prélevés en une seule fois par débit d'office
- Commission de Non Utilisation : Pas de commission de non utilisation
- Base de Calcul : nombre de jours exacts / 365

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le renouvellement de la ligne de trésorerie tel que défini ci-dessus auprès du Crédit Agricole 22 pour un montant 800 000€
AUTORISE M. le Maire ou son représentant (M. l'Adjoint aux finances) à signer tout document relatif à ce dossier

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance
Pierrick HENNEQUIN

Pour copie conforme,
Le Maire,
Christian JEFFROY,

MAIRIE DE PLESTIN-LES-GREVES
22310